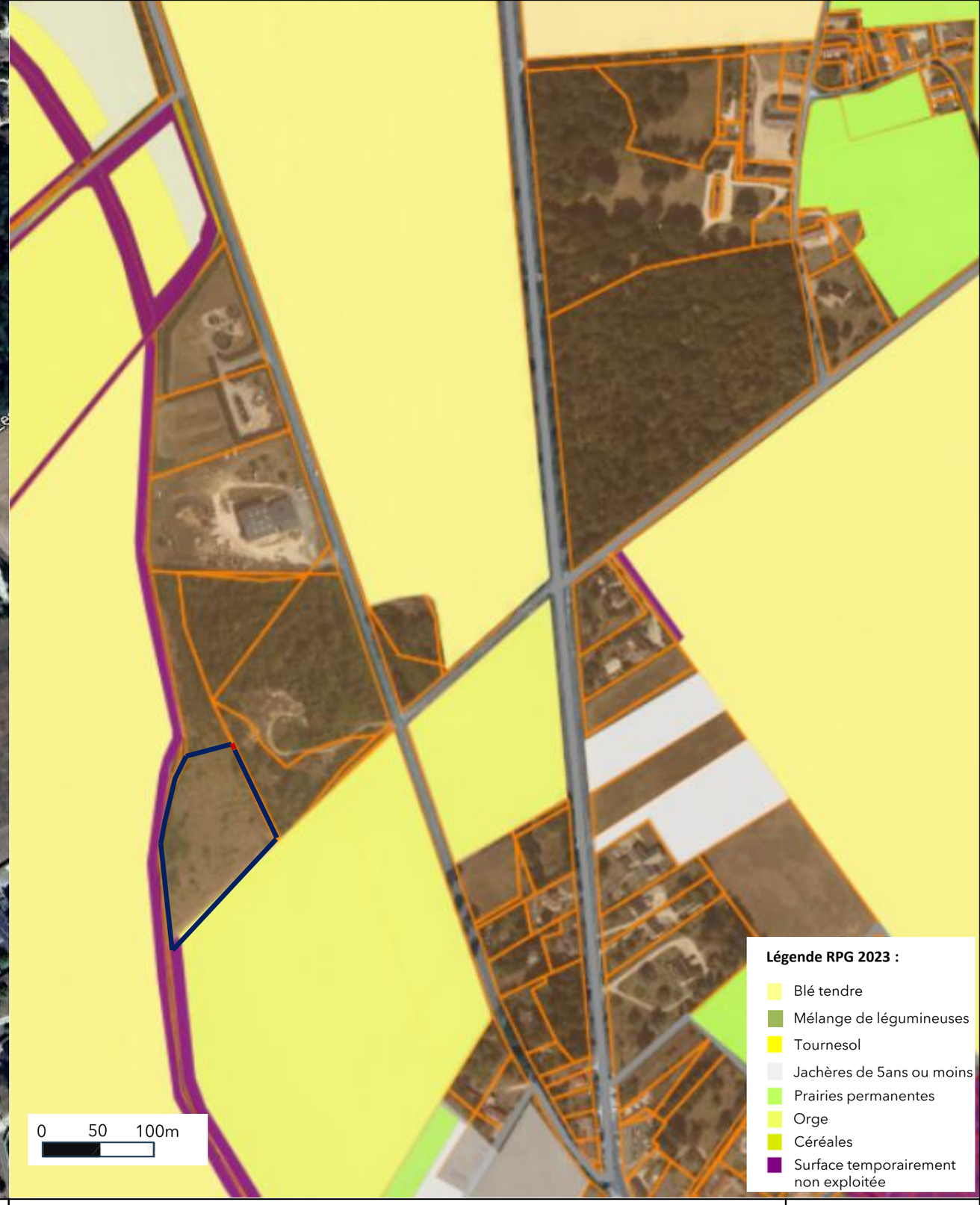

RENew Sun

20 Route de la Taillade, 34150 LA BOISSIERE

Centrale solaire
La Carrière des Dames Roses
Commune de Levet

PLAN DES ABORDS DU PROJET
EXAMEN AU CAS PAR CAS

Echelle 1/5.000e

11/12/2023

N
O
E
S

Trame Verte et Bleue du Pays du Berry Saint-Amandois

Pays du Berry Saint-Amandois

Berry St-Amandois

Réservoirs de biodiversité

- Pelouses et lisières des sols calcaires
- Landes et pelouses des milieux acides
- Milieux bocagers
- Milieux boisés
- Cours d'eau
- Milieux humides

- Zones de fonctionnalité propices à la présence de réservoirs de biodiversité locaux des milieux humides
- Coeur bocager
- Axe structurant boisé du Pays

Fonctionnalité de la trame verte

- Très forte
- Forte

Fonctionnalité de la trame bleue

- Très forte
- Forte
- Moyenne
- Habitat cible des milieux cultivés
- Aire d'étude
- Communes principales

Localisation du projet

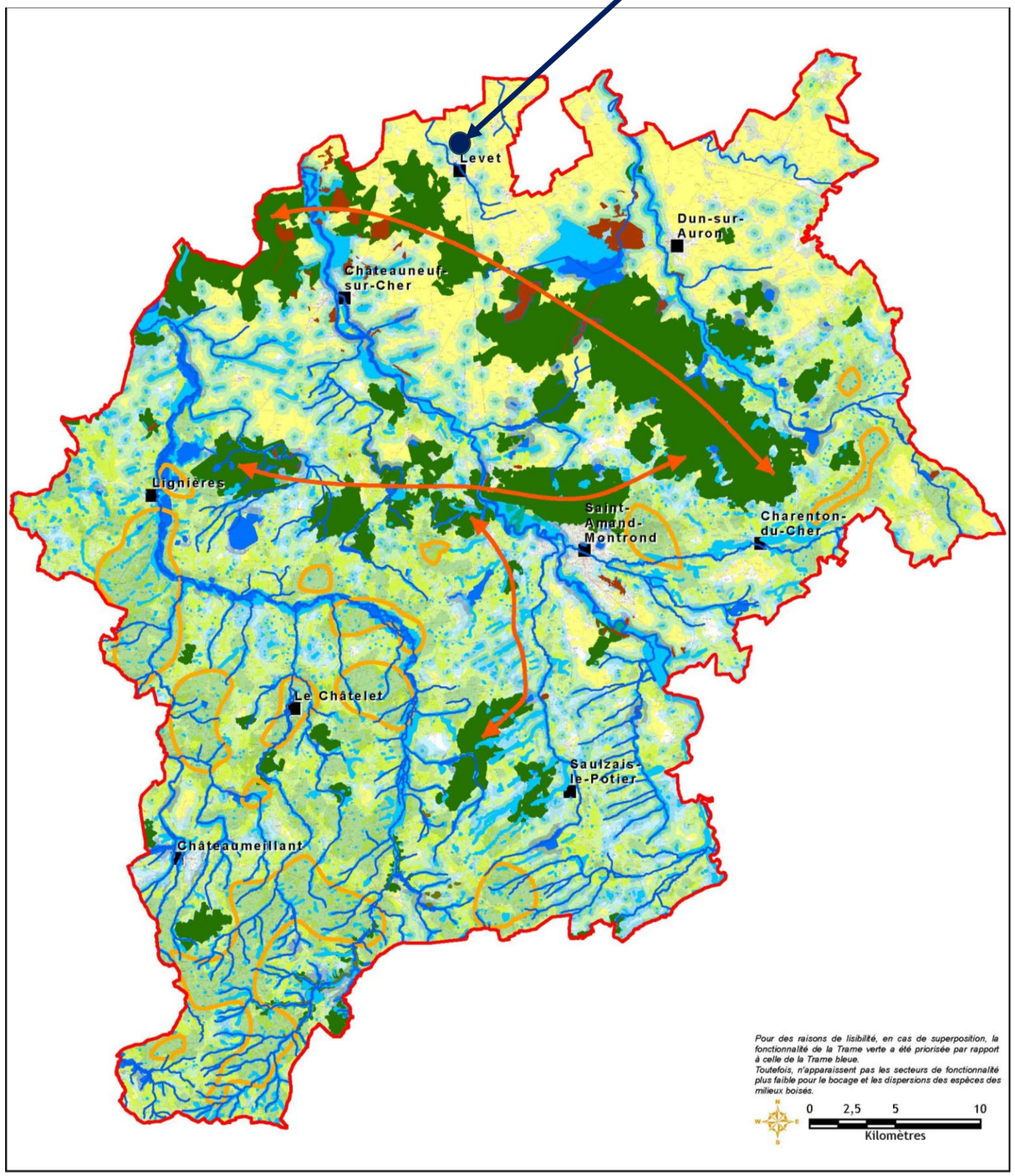

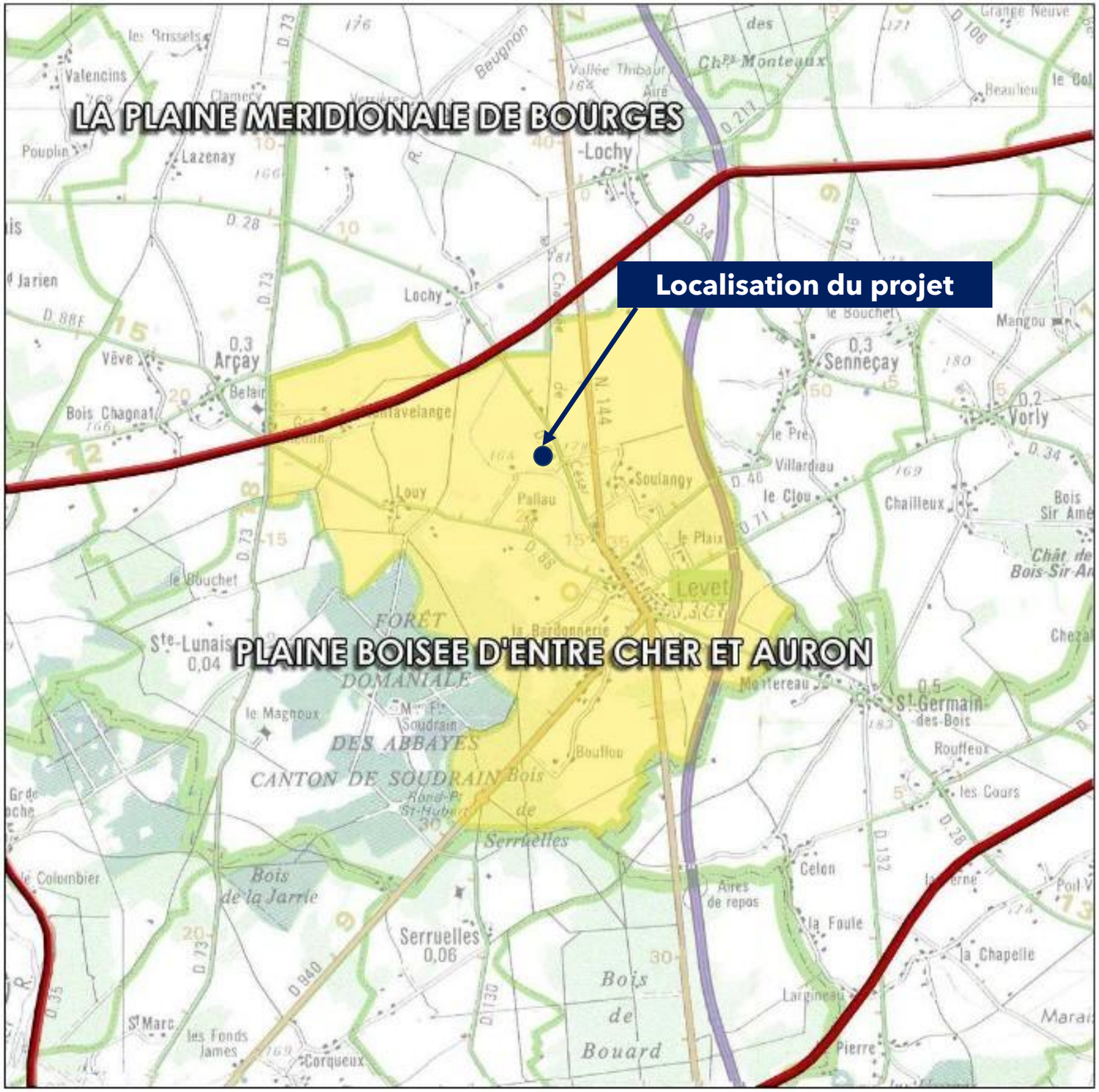

RENew Sun
20 Route de la Taillade, 34150 LA BOISSIERE

Centrale solaire
La Carrière des Dames Roses
Commune de Levet

ANNEXE 3 – EXTRAIT UNITES PAYSAGERES
EXAMEN AU CAS PAR CAS

11/12/2023

Synthèse des enjeux :

- Absence de zonages règlementaires environnementaux sur la commune de Levet, en zone A du PLU
- ZNIEFF et Natura 2000 la plus proche est à environ 4,5km,
- Habitat cible des milieux cultivés, peu de haies en bordure de champs dans le périmètre éloigné et rapproché, cultures extensives dans le périmètre immédiat,
- Site anthropisé par l'exploitation de la carrière,
- Site localisé à 800m du centre du village Levet, sur une parcelle peu visible,
- Volonté du propriétaire de mettre en sécurité le site, d'arrêter les dépôts sauvages dans le bois et le fond de la carrière jouxtant la parcelle et valoriser son foncier.

En conclusion : le site se trouve hors des périmètres de protection des espaces naturels (ZNIEFF, N2000, ENS, APB) et hors zones de compensations existantes.
Localisé sur une ancienne carrière du 20ème siècle et faisant l'objet de dépôts sauvages, le site ne présente qu'un enjeu faible à assez faible en termes d'habitats pour la biodiversité.
L'emprise du projet n'accueille aucune haie structurante ou arbre remarquable.
Enfin, les mesures d'évitement et de réduction accompagnant le projet permettront de préserver 100% de la surface arbustive qui longe la parcelle.